BAYEUX

DICRIM

DOSSIER D'**I**NFORMATION **C**OMMUNAL
SUR LES **R**ISQUES **M**AJEURS
ÉDITION 2025

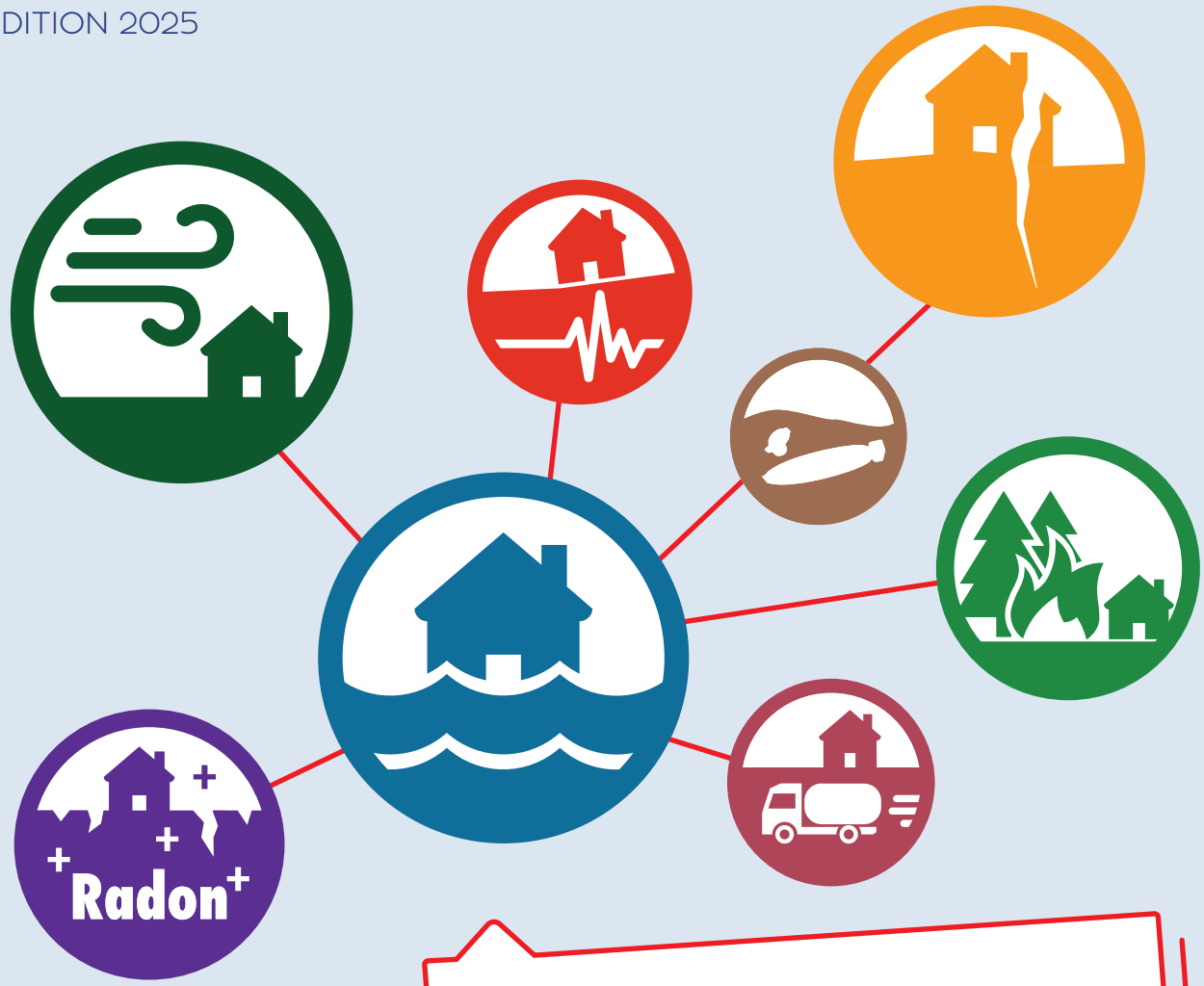

S'INFORMER
POUR MIEUX RÉAGIR

SOMMAIRE

LES RISQUES IDENTIFIÉS SUR LA COMMUNE ..... page 3

1 | ÉTAT DES RISQUES SUR LA COMMUNE ..... page 4

2 | COMPRENDRE ET SE PRÉPARER AUX RISQUES MAJEURS ..... page 5

3 | ALERTES ET RESSOURCES D'URGENCE ..... page 6

4 | LES RISQUES IDENTIFIÉS DANS LA COMMUNE DE BAYEUX

- **LE RISQUE D'INONDATION** ..... page 7
- **LE RISQUE SISMIQUE** ..... page 10
- **LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN** ..... page 11
- **LE RISQUE DE RADON** ..... page 13
- **LE RISQUE LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES** ..... page 14
- **LE RISQUE DE FEUX D'ESPACES NATURELS ET CULTIVÉS** ..... page 15
- **LE RISQUE D'ENGIN DE GUERRE** ..... page 17
- **LE RISQUE DE PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES** ..... page 18

5 | LE SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION AUX POPULATIONS (SAIP) ..... page 19

6 | MON KIT D'URGENCE ET NUMÉROS UTILES ..... page 20

Rédaction du support : Services Techniques mutualisés – Pôle études / maîtrise d'ouvrages.
Conception et mise en page : Zenial agency - Mars 2026.

LES RISQUES IDENTIFIÉS SUR LA COMMUNE

NATURELS

- LE RISQUE D'INONDATION
- LE RISQUE SISMIQUE
- LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN
- LE RISQUE DE RADON

TECHNOLOGIQUE

- LE RISQUE LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

PARTICULIERS

- LE RISQUE DE FEUX D'ESPACES NATURELS ET CULTIVÉS
- LE RISQUE D'ENGIN DE GUERRE
- LE RISQUE DE PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES

LISTE DES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE RECENSÉS POUR LA COMMUNE

(liste arrêtée au 30 avril 2022)

DÉBUT DE LA CATASTROPHE	FIN DE LA CATASTROPHE	DATE DE L'ARRÊTÉ	DATE DE PUBLICATION AU JOURNAL OFFICIEL	ALÉA	CODE NOR
04/06/2022	04/06/2022	28/07/2022	28/07/2022	Inondations et/ou Coulées de Boue	
15/11/2019	17/11/2019	27/01/2020	13/02/2020	Inondations et/ou Coulées de Boue	INTE2002329A
01/01/2017	30/06/2017	18/09/2018	20/10/2018	Sécheresse	INTE18824834A
28/02/2010	28/02/2010	14/09/2010	17/09/2010	Inondations et/ou Coulées de Boue	IOCE1017686A
01/06/2003	01/06/2003	17/11/2003	30/11/2003	Inondations et/ou Coulées de Boue	INTE0300648A
02/08/2001	02/08/2001	23/01/2002	09/02/2002	Inondations et/ou Coulées de Boue	INTE0200011A
01/01/1990	31/12/1990	27/12/2000	29/12/2000	Sécheresse	INTE0000771A
01/01/1996	31/12/1996	27/12/2000	29/12/2000	Sécheresse	INTE0000771A
01/03/1992	30/06/1992	27/12/2000	29/12/2000	Sécheresse	INTE0000771A
25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	Mouvement de Terrain	INTE9900627A
25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	Inondations et/ou Coulées de Boue	INTE9900627A
05/07/1999	05/07/1999	29/11/1999	04/12/1999	Inondations et/ou Coulées de Boue	INTE9900488A
16/05/1997	16/05/1997	17/12/1997	30/12/1997	Inondations et/ou Coulées de Boue	INTE9700555A
17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995	Inondations et/ou Coulées de Boue	INTE9500070A
01/07/1994	01/07/1994	28/10/1994	20/11/1994	Inondations et/ou Coulées de Boue	INTE9400502A
01/04/1989	31/12/1992	28/10/1994	20/11/1994	Sécheresse	INTE9400502A
15/10/1987	16/10/1987	22/10/1987	24/10/1987	Tempête	INTX8710333A
21/06/1986	21/06/1986	11/12/1986	09/01/1987	Inondations et/ou Coulées de Boue	

QU'EST-CE QU'UN DICRIM ?

Dossier d'information communal sur les risques majeurs consiste à vous informer et vous donner les bons réflexes en cas d'alerte.

COMMENT S'INFORMER ?

Le DICRIM et le site «Géorisques» sont deux ressources clés en France pour informer les citoyens sur les risques spécifiques à leur région.

Le DICRIM est un document local détaillant les mesures de prévention et de protection, tandis que «Géorisques» offre des informations géographiques et des rapports spécialisés, permettant ainsi aux résidents de mieux comprendre et de se préparer aux dangers potentiels environnants.



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur **est un événement potentiellement dangereux, souvent soudain et imprévisible,** capable de causer de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Ces événements dépassent généralement les capacités de la société à y faire face efficacement.



J'AIME MA FAMILLE JE LA PROTÈGE

Le Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) est un dispositif destiné aux personnes vivant sous le même toit afin de leur permettre de se préparer aux situations de crise.

Site du ministère de l'intérieur «Je me protège en famille.»



QUELLES SONT LES MESURES DANS LES ÉCOLES ?

Le **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** est un dispositif rendu obligatoire depuis 2002 établi pour permettre aux directeurs d'établissements scolaires de mettre en place une organisation interne de crise. Il assure la sécurité des élèves et du personnel.



LES ANIMAUX, J'EN FAIS QUOI ?

Les animaux de compagnie peuvent ne pas être autorisés sur les lieux d'accueil. Si je dois évacuer sans eux, je les mets en sécurité sur les hauteurs. Si je peux les emmener, j'apporte leurs carnets de santé à jour.



LES MOYENS D'ALERTE DE LA COMMUNE

- Radios : Ici Normandie, Tendance Ouest, VFM, Sweet FM, RCF et Europe 2.
- Réseaux sociaux de la Ville de Bayeux (Facebook, Instagram, X) et la presse locale
- Alerte sur terrain : une sirène SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations, *voir la procédure à la page 18*), porte à porte
- Panneaux lumineux : messages diffusés sur les supports.
- Alertes SMS : abonnez-vous au système d'alerte SMS de la commune en vous rendant sur le site mairiepopin.fr

DISPOSITIF DE L'ÉTAT

Il vous alerte en cas de crise. **Vous recevrez les alertes où que vous soyez et sur n'importe quel téléphone**, pas besoin de s'inscrire.

Les antennes de radio France sont les stations de référence.

FR-Alert
BIEN ALERTÉ
BIEN PROTÉGÉ

DANS TOUS LES CAS

- Toujours s'informer sur le risque
- Suivre les consignes de sécurité
- Coupez le gaz et l'électricité

- Ne téléphoner que si nécessaire
- N'allez pas chercher les enfants à l'école. Pas de déplacements inutiles.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- L'application **STAYING ALIVE** et le site **Géo DAE** recensent les défibrillateurs les plus proches.
- Que vous soyez locataire ou propriétaire, le bailleur ou votre notaire a l'obligation de vous informer sur les risques auxquels votre habitation est exposée.

NUMÉROS UTILES

15	Samu
18	Pompiers
17	Police
115	Sos Sans Abris

Urgences :
02 31 51 51 00

Police Secours :
02 31 51 12 02

Mairie de Bayeux (accueil) :
02 31 51 60 60
(pendant les horaires d'ouverture)

VIGILANCES MÉTÉO

- Pas de vigilance
- Être attentif
- Être très vigilant
- Vigilance absolue

MON KIT D'URGENCE

Je prépare mon équipement de secours nécessaire en cas d'urgence
→ *voir le détail page 19*



SITES INTERNET RESSOURCES

- Prévisions météorologiques : https://meteofrance.com
- Vigilance Météo-France : https://vigilance.meteofrance.fr
- Prévisions des crues : https://www.vigicrues.gouv.fr
- APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) : https://apic.meteofrance.fr
- Site de référence sur les risques majeurs naturels et technologiques : https://www.georisques.gouv.fr
- Site de prévention des risques majeurs : https://www.gouvernement.fr/risques
- Site internet de la préfecture : www.calvados.gouv.fr
- X : @Prefet14
- Facebook : @PrefetduCalvados

LE RISQUE D'INONDATION

Bayeux, traversée par la rivière de l'Aure, peut connaître des inondations à la suite de précipitations intenses ou prolongées. Ces crues sont souvent provoquées par des pluies soutenues, des orages violents ou des périodes prolongées de pluie qui saturent les sols et augmentent le débit des rivières.

La remontée des nappes phréatiques contribue également à ces débordements, aggravant les risques d'inondation lorsque les nappes souterraines atteignent leur capacité maximale et refoulent vers la surface, entraînant ainsi **des débordements des cours d'eau** et une inondation des zones environnantes.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

PRÉVENTION

- Informez-vous sur le risque
- Écoutez la radio et respectez les consignes de sécurité
- Préparez un kit d'urgence en cas de crise
- Prévoyez des moyens d'éclairage et une réserve d'eau potable

PENDANT

- Écoutez les médias et suivez les consignes de sécurité
- Rejoignez un centre d'accueil sur demande des autorités
- Coupez le gaz et l'électricité
- Mettez les produits toxiques en hauteur
- Fermez les porte et les fenêtres
- N'allez pas chercher les enfants à l'école
- Évitez les déplacements
- Évitez les sous-sols
- Ne téléphonez qu'en cas de nécessité

APRÈS

- Aérez et désinfectez les pièces
- Dressez un inventaire des dégâts et déclarez le sinistre auprès de votre assureur
- Ne branchez pas d'appareils électriques s'ils sont mouillés
- Ne buvez pas l'eau du robinet sans vous être informé/ée auprès de la mairie
- Ne prenez pas l'ascenseur

DÉBORDEMENT DES COURS D'EAU

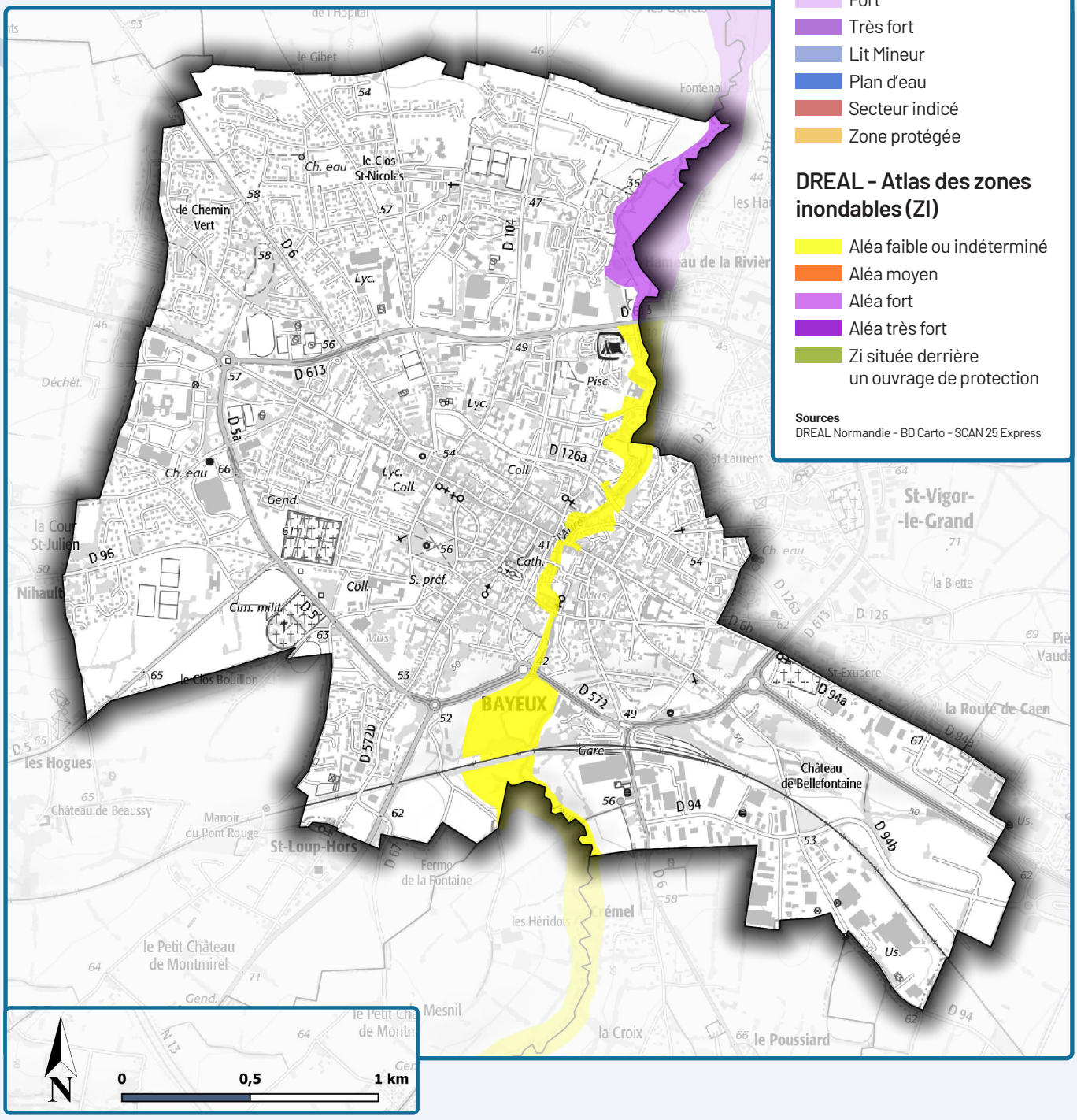

DÉBORDEMENT DES NAPPES

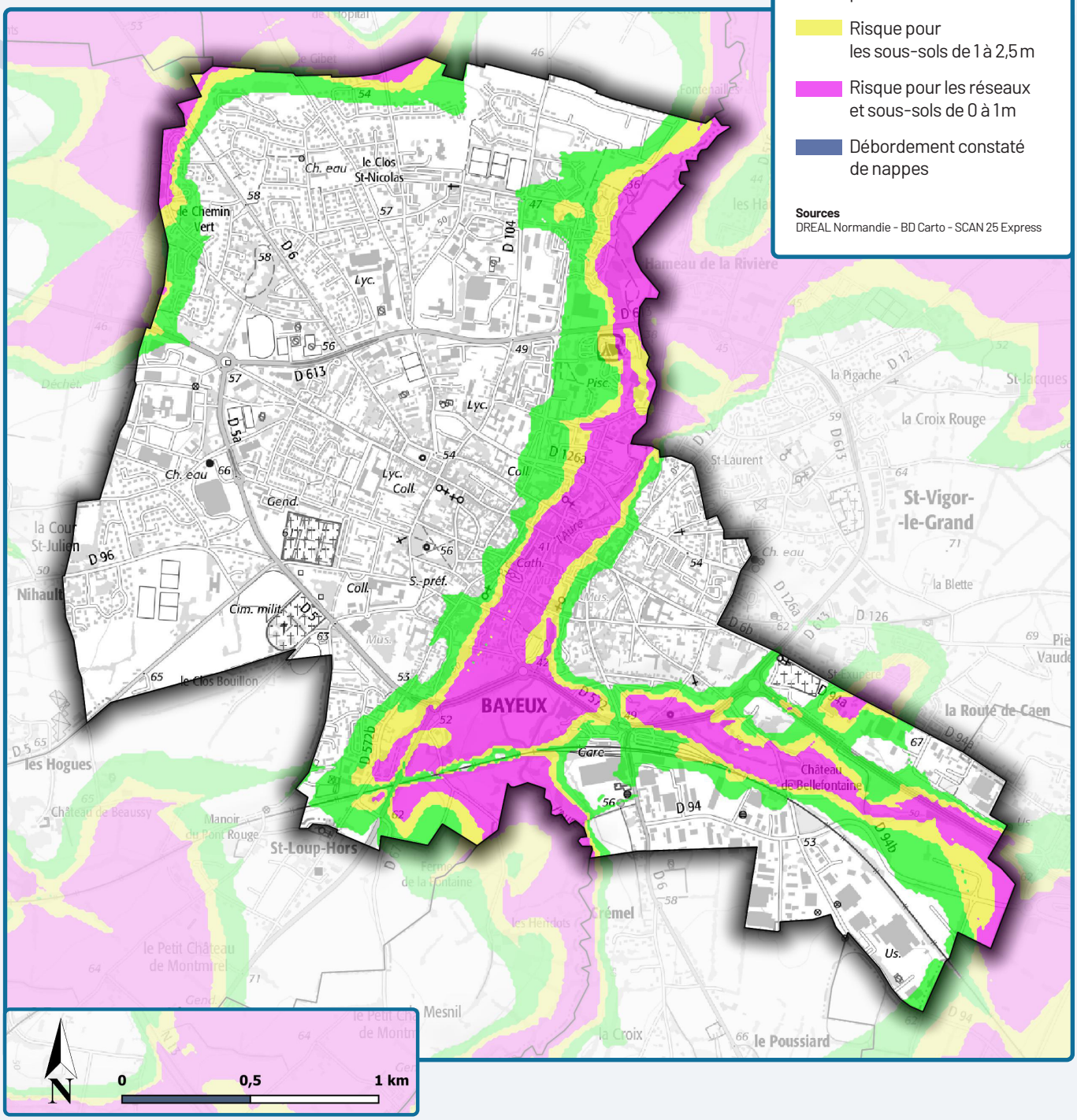

LE RISQUE SISMIQUE

Bayeux est située dans une région présentant un niveau de risque sismique relativement **faible à modéré**.

Sur l'échelle règlementaire, le risque sismique est de 2/5. Bien que la probabilité d'un tremblement de terre majeur soit considérée comme faible, des secousses sismiques de faibles à modérées peuvent toujours se produire et nécessitent une attention particulière en termes de prévention et de préparation.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

PRÉVENTION

- Informez-vous sur le risque
- Fixez les objets et les appareils lourds
- Écoutez les médias et suivez les consignes de sécurité
- Préparez un kit d'urgence en cas de crise
- Repérez les points de coupure de gaz, eau, électricité

PENDANT

À L'INTÉRIEUR : Ne sortez pas, éloignez vous des fenêtres, évitez les sous-sols, mettez-vous à l'abri d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles, n'allez pas chercher les enfants à l'école, coupez le gaz et l'électricité

À L'EXTÉRIEUR : Éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques...)

EN VOITURE : Arrêtez-vous si possible à distance des constructions et des fils électriques, ne descendez pas du véhicule

APRÈS

- Informez vous pour connaître la marche à suivre après le sinistre
- Dressez un inventaire des dégâts et déclarez le sinistre auprès de votre assureur
- Évacuez les bâtiments, il peut y avoir d'autres secousses
- Ne touchez pas les câbles tombés par terre

LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN



Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels variés incluant glissements de terrain, effondrements de cavités souterraines, éboulements, chutes de blocs rocheux et coulées de boue.
Ces phénomènes peuvent être déclenchés par des facteurs comme **les précipitations intenses, l'érosion ou des secousses sismiques.**

À Bayeux, ces mouvements de terrain représentent une menace, notamment dans les zones vulnérables. Une attention particulière à la prévention et à la préparation est essentielle pour minimiser les risques et assurer la sécurité des habitants.

La commune de Bayeux est aussi exposée
AU RISQUE DE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche.

Sur l'échelle règlementaire, sur la commune de Bayeux, le risque de gonflement des argiles maximal est de 3/3.

À SAVOIR

- Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.
- Informez-vous sur le risque et détectez les signes précurseurs



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

PENDANT

- Tenez-vous informé et alertez les secours
- Rejoignez les lieux de regroupement
- Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments
- Limitez vos déplacements
- Éloignez-vous de la zone dangereuse
- N'allez pas chercher les enfants à l'école

APRÈS

- Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation des services publics
- Apportez une première aide aux voisins
- Évaluez les dégâts et entamez les démarches d'indemnisation

LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

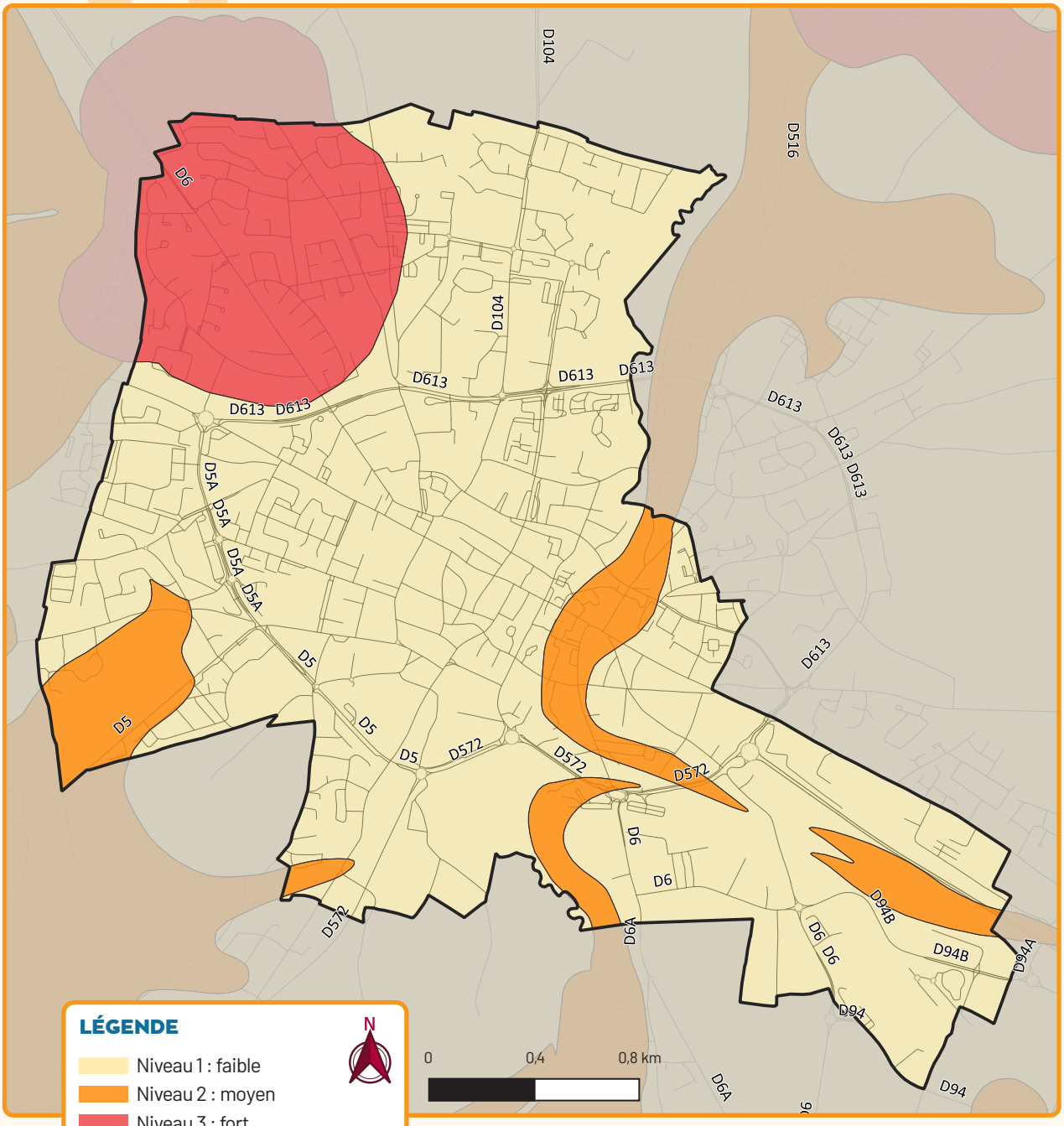

LÉGENDE

- Niveau 1 : faible
- Niveau 2 : moyen
- Niveau 3 : fort

Sources
https://www.georisques.gouv.fr/donnees/bases-de-donnees/retrait-gonflement-des-argiles-version-2026

LE RISQUE DE RADON

Le radon est une substance gazeuse naturelle radioactive qui a la particularité d'être inodore. Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau, variable d'un lieu à l'autre.

La ville de Bayeux est classée **en zone 1**, présentant un niveau de risque **relativement faible à modéré** en ce qui concerne la présence de radon. Bien que la probabilité d'une exposition élevée au radon soit considérée comme limitée, des concentrations mesurables peuvent être présentes dans certains bâtiments et nécessitent une attention particulière en termes de prévention et de sensibilisation.

À SAVOIR

Ce serait la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac, avec près de 3000 décès/an.

Pour plus d'informations : www.irsn.fr

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

PRÉVENTION

- Informez-vous sur le risque
- Renforcez l'étanchéité de l'habitation
- Vérifiez le système de chauffage
- Ventilez régulièrement les pièces

LE RISQUE LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Bayeux est concernée par le transport de matières dangereuses et radioactives à travers son territoire **par voie routière**, ce qui comporte le risque d'accidents pouvant entraîner des fuites, des incendies ou des explosions de substances potentiellement dangereuses pour la population et l'environnement.

La commune de Bayeux est également exposée **AU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS**

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Géorisques, qui répertorie les sites concernés.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

EN CAS D'ACCIDENT

- Signalez l'accident aux autorités (pompiers, police municipale, gendarmerie)
- Quittez la zone de l'accident et confinez-vous
- En cas de fuite, ne touchez pas le produit
- Respectez les consignes des autorités
- Ne déplacez pas de victimes sauf en cas d'incendie
- Balisez les lieux du sinistre
- Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelles

LE RISQUE DE FEUX D'ESPACES NATURELS ET CULTIVÉS



Bayeux est concernée par le feu d'espaces naturels et cultivés sur son territoire, ce qui comporte le **risque de propagation rapide des flammes** pouvant entraîner des pertes de biodiversité, des dommages aux cultures, ainsi que des menaces pour la sécurité des habitants et des infrastructures.

Si j'habite dans une zone à risque de feu de forêt, j'adapte ma maison et mes comportements.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

PRÉVENTION

- Adaptez votre maison : volets, gouttières, toiture, aérations
- Jetez vos mégots dans un cendrier
- Organisez les barbecues loin de la végétation
- Réalisez vos travaux loin de la végétation et prévoyez un extincteur à proximité
- Avant l'été, débroussaillez autour de la maison : végétation basse et élagage des arbres
- Stockez les matériaux inflammables dans un abri fermé, éloigné de l'habitation

PENDANT

- Alertez les secours : 112, 18 ou 114 (pour les malentendants)
- Couvrez vos nez et bouche avec un linge humide
- Bouchez les aérations et bas de porte pour bloquer les fumées
- Mettez-vous à l'abri dans une habitation débroussaillée
- Écoutez les médias et suivez les consignes de sécurité

RISQUES DE FEUX (BAYEUX INTERCOM)

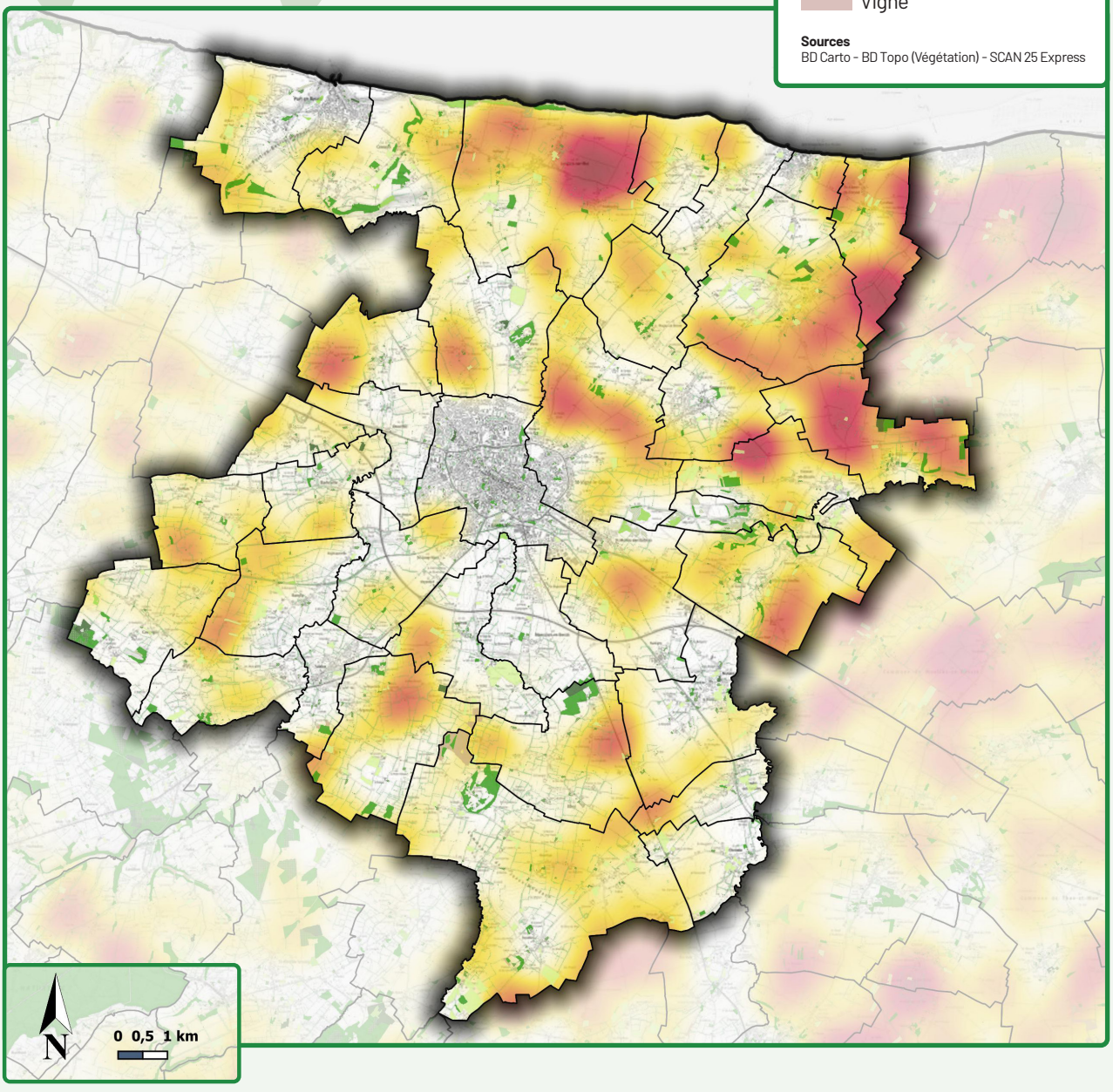

LE RISQUE D'ENGINS DE GUERRE



La découverte d'engins de guerre, tels que les grenades, obus, bombes, détonateurs, mines ou munitions, peut représenter **un danger mortel** pour la ou les personnes présentes sur place lorsqu'il y a manipulation ou transport de ces munitions abandonnées et plus particulièrement celles à charge chimique.

Un engin de guerre, même détérioré, peut toujours se révéler dangereux.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

SI VOUS DÉCOUVREZ UN ENGIN

- Ne touchez pas et ne déplacez pas l'engin explosif
- Éloignez-vous sans courir
- Avisez les autorités compétentes (pompiers, police municipale, gendarmerie)
- Collectez des renseignements utiles
- Repérez et balisez l'emplacement

LE RISQUE DE PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES

Bayeux est concernée par les risques climatiques sur son territoire, ce qui comporte le risque d'événements météorologiques extrêmes tels que **le grand froid, les tempêtes et les canicules**, avec des conséquences potentiellement dangereuses pour la population et l'environnement.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

EN CAS DE GRAND FROID

- Habillez-vous chaudement
- Chauffez votre logement
- Buvez des boissons chaudes

EN CAS DE NEIGE/VERGLAS

- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel
- Adaptez votre conduite

EN CAS DE CANICULE

- Protégez-vous la peau avec de la crème solaire
- Mouillez-vous le corps et ventilez-vous
- Restez au frais
- Ne bouchez pas les entrées d'air
- Évitez les endroits confinés
- Buvez et mangez suffisamment
- Fermez les volets pendant la journée et aérez la nuit

EN CAS DE VENT VIOLENT/ORAGE

- N'effectuez pas de réparation
- Rangez et fixez les objets sensibles aux effets du vent
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral



Le Système d'Alerte et d'Informations aux Populations (SAIP) permet d'avertir la population d'une zone donnée, d'un danger imminent et de l'informer sur la nature du risque et le comportement à tenir.

La ville de Bayeux est équipée d'une nouvelle sirène d'alerte.

Savoir réagir efficacement en cas d'alerte ou face à un sinistre, c'est faciliter l'action des secours et contribuer à la réduction des conséquences des crises.

Il faut adopter les comportements réflexes de sauvegarde adéquats : se mettre en sécurité, s'informer, ne pas aller chercher ses enfants à l'école et ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.

COMMENT RECONNAÎTRE LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE ?

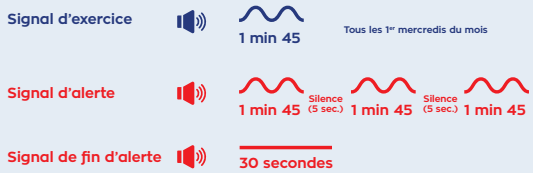

- Tous les premiers mercredis du mois à 11h45, la sirène fait l'objet d'un exercice. Cet essai mensuel ne comprend qu'un seul cycle d'1 min 45.
- Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'1 min 45, séparées par un intervalle de 5 secondes.
- La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

COMMENT RÉAGIR EN CAS D'ALERTE ?

Par défaut, rejoignez un bâtiment afin de vous protéger et vous informer sur la nature exacte de la crise.

En fonction des situations, les autorités vous indiqueront la conduite à tenir : se protéger dans un bâtiment ou évacuer la zone dangereuse.

Si les sirènes sonnent, ces comportements réflexes de sauvegarde sont à adopter :

→ Si l'on vous demande de vous confiner : arrêtez la climatisation, le chauffage et la ventilation, bouchez les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées...) afin de vous protéger d'une éventuelle pollution de l'atmosphère.

→ Ou, sur ordre des autorités, évacuez. Tenez-vous prêts à évacuer dans les plus brefs délais. Afin de vous préparer au mieux à une évacuation, la brochure « Je me protège en famille » aide à la constitution d'un kit d'urgence.



NE RESTEZ PAS DANS UN VÉHICULE
30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture

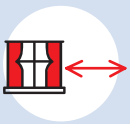

NE RESTEZ PAS PRÈS DES FENÊTRES
Certaines circonstances (comme des explosions, des vents violents) peuvent briser les vitres et blesser les personnes à proximité



NE REVENEZ PAS EN ARRIÈRE
Notamment en cas d'inondation ou de rupture de barrage, ne revenez jamais en arrière, les phénomènes rapides peuvent vous piéger et vous pouvez vous retrouver en danger, au milieu des eaux, par exemple



N'OUVREZ PAS LES FENÊTRES POUR SAVOIR CE QUI SE PASSE DEHORS
Le signal d'alerte peut être déclenché en raison d'une pollution de l'air (nuage toxique, etc...). Le confinement est alors indispensable pour se protéger



NE QUITTEZ PAS VOTRE ABRI SANS CONSIGNE DES AUTORITÉS
Le signal d'alerte a pour objectif de mettre la population en sécurité. Tant que l'alerte n'est pas levée (son continu de sirène de 30 secondes), quitter l'abri vous expose au danger



N'ALLUMEZ PAS UNE QUELCONQUE FLAMME
Une pollution de l'air (nuage toxique, produits chimiques) peut être inflammable. Ne prenez pas le risque de déclencher une explosion tant que la nature du danger n'est pas parfaitement identifiée



NE PRENEZ PAS L'ASCENSEUR
Les évènements climatiques peuvent entraîner des coupures d'électricité et des pannes d'ascenseur. Les personnes s'y trouvant risqueraient donc d'y être piégées

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Votre kit d'urgence 72 h

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.

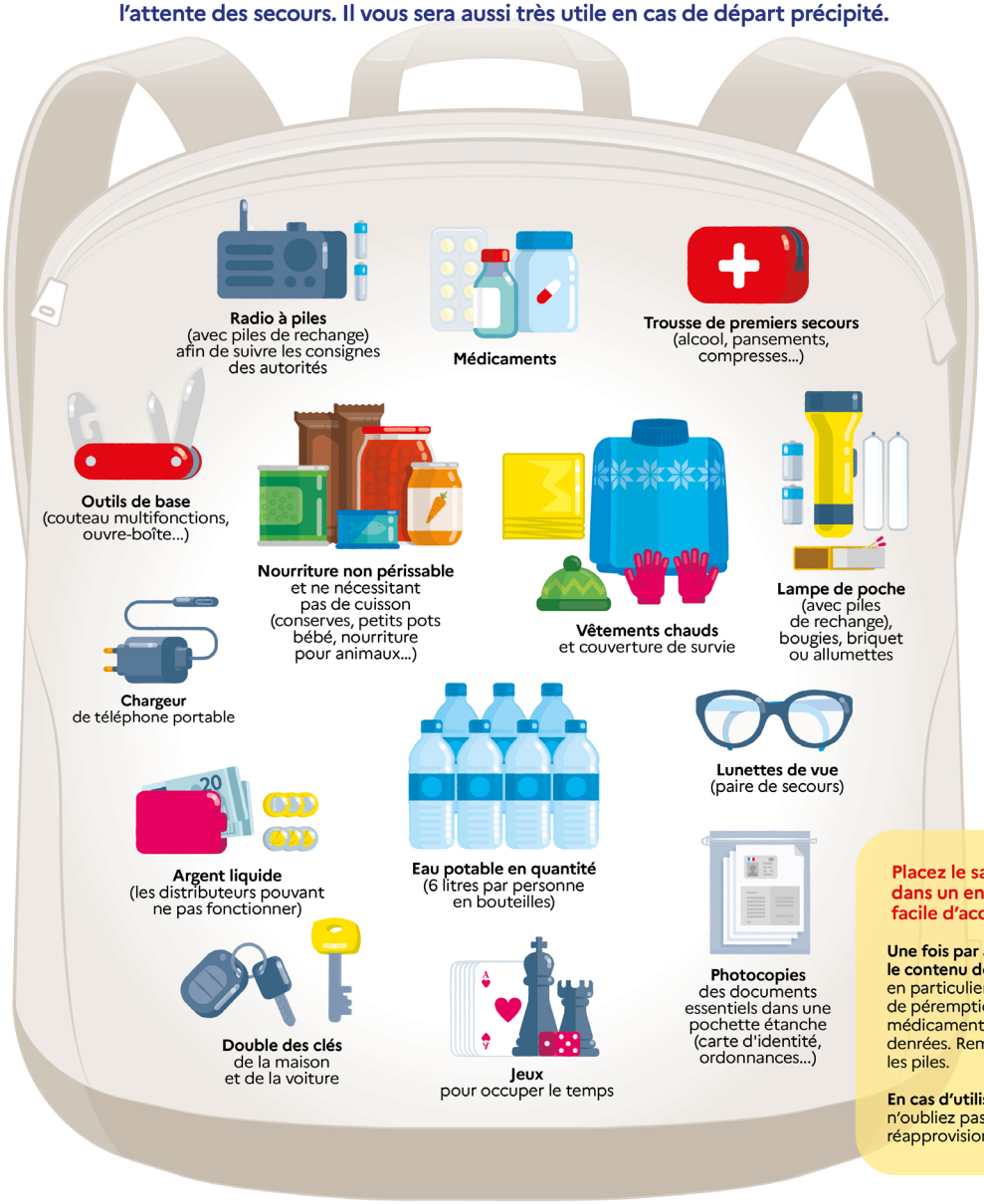

Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

© Illustration : Antoine Dagan - CITIZEN PRESS

NUMÉROS UTILES

15 Samu
17 Police
18 Pompiers
115 Sos Sans Abris

Urgences
02 31 51 51 00

Police Secours
02 31 51 12 02

Mairie de Bayeux
(accueil)
02 31 51 60 60
(pendant les horaires d'ouverture)

BAYEUX